

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

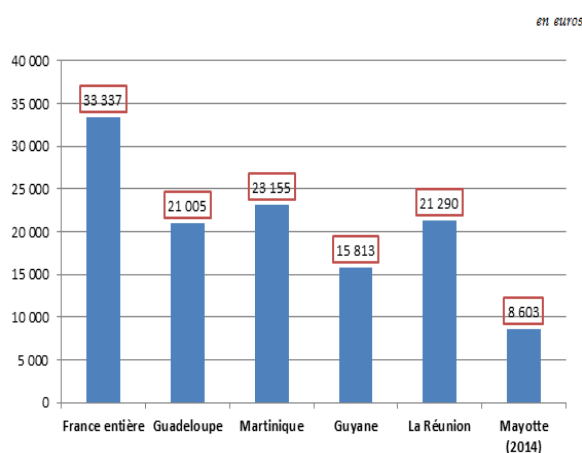
#### Rapport pour avis n°150 Tome IV (2018-2019) de Mme Nassimah DINDAR, rapporteuse pour avis sur les crédits de la mission « Outre-mer »

#### *Une situation sanitaire et sociale très dégradée dans les outre-mer*

La plupart des territoires ultramarins connaissent une situation sanitaire et sociale très dégradée, qui en fait de véritables poudrières. Ces difficultés peuvent être illustrées par plusieurs indicateurs-clés :

- le taux de chômage des jeunes Domiens s'échelonne de 45 % à 55 % : c'est donc la moitié d'une génération qui est concernée ;
- la mortalité infantile en Guyane (8,8 ‰) et à Mayotte (7,9 ‰) est plus de deux fois plus élevée que celle relevée dans l'hexagone (3,5 ‰) ;
- 113 500 logements situés dans les Drom sont considérés comme insalubres ou indignes.

PIB par habitant dans les Drom en 2016<sup>2</sup>



Source : Insee

#### *Une forte hausse des crédits de la mission, qui résulte d'effets de périmètre reposant sur la budgétisation de certaines dépenses fiscales*

Pour 2019, les crédits de la mission « Outre-mer » s'élèveront à 2,6 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 2,5 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), soit **une augmentation respective de près de 23 % et 27 %** par rapport à 2018.

Cette augmentation, spectaculaire à première vue, résulte **d'importantes mesures de périmètre** (417 millions d'euros de CP) qui font sensiblement évoluer les contours de la mission.

Ces mesures de périmètre reposent sur la **conversion de certains avantages fiscaux bénéficiant aux outre-mer** (TVA NPR et impôt sur le revenu) **en crédits budgétaires**.

Votre rapporteure pour avis estime que **l'abaissement du plafond de la réduction d'impôt sur le revenu prévue dans les**

#### **Dom ne constitue pas une bonne mesure.**

Outre que l'évaluation de la cible de la population concernée comme celle du rendement de la mesure sont sujettes à caution, cet abaissement ne permettra en rien de répondre au problème des inégalités dans les outre-mer, qui résultent avant tout de la cherté de la vie.

La poursuite de ce mouvement au cours des prochaines années devra s'accompagner d'une **évaluation préalable systématique** des dépenses fiscales visant à prévenir toute asphyxie des économies ultramarines. Le produit des ressources supplémentaires qui reviendront à l'État devra être entièrement réaffecté aux outre-mer.

Les crédits de la mission sont **maintenus au-dessus du seuil symbolique de 2 milliards d'euros**, et sont préservés en proportion dans le cadre du budget global de l'État.

### **Les nombreux chantiers ouverts par le Gouvernement dans le champ social ne trouvent pas de traduction concrète dans la mission**

Au regard des nombreux annonces faites par l'exécutif en ce début de quinquennat, des attentes créées par la tenue des Assises de l'outre-mer et de la gravité des tensions sociales actuellement en cours dans plusieurs territoires, la construction du budget proposé apparaît **décevante pour le champ social**.

Sur le **logement** en particulier, la **stabilité des crédits** et le renvoi de décisions nouvelles à la tenue d'une nouvelle conférence nationale ne peut apparaître que comme **une nouvelle mesure de temporisation**, alors que la loi Erom comprend des objectifs chiffrés et que les Assises ont permis de définir les contours d'une stratégie claire en faveur du logement ultramarin.

Les mécanismes de compensation des exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux outre-mer feront l'objet d'un

**nouveau recentrage sur les bas salaires**, ce qui peut faire craindre le **développement de « trappes à bas salaires »** sur des territoires qui ont au contraire besoin de renforcer leur attractivité pour les jeunes diplômés. Au terme de la nouvelle lecture de l'article 8 du PLFSS, le dispositif finalement adopté prendra cependant la forme d'un recentrage moins sévère qu'initialement proposé.

Les crédits destinés au financement **d'actions diverses dans le domaine sanitaire et social**, qui, bien que réduits, sont indispensables au soutien des actions conduites par les acteurs associatifs, sont entourés d'un certain flou budgétaire qui ne garantit pas la pleine information du Parlement. Leur évolution d'une année sur l'autre mériterait en outre davantage de prévisibilité.

### **Une architecture budgétaire difficilement lisible dans le cadre du débat parlementaire**

La **confusion** qui règne autour des dispositifs budgétaires dont bénéficie l'outre-mer, qui rend malaisée l'évaluation des crédits associés dans le cadre du débat parlementaire, est particulièrement sensible cette année.

Cette confusion résulte à la fois de **l'architecture budgétaire** de la loi de finances, dont il résulte que **la majorité des dispositifs en faveur de l'outre-mer ne sont pas retracés dans le cadre de la mission**. En incluant les dépenses fiscales, l'effort budgétaire global pour les outre-mer

s'élèvera à près de 23 milliards d'euros en crédits de paiement pour 2019, soit dix fois les montants de la mission.

Les réformes majeures des dispositifs sociaux bénéficiant aux outre-mer sont en conséquence le plus souvent opérées en dehors du PLF, notamment dans le cadre du PLFSS.

Les différentes mesures de périmètre intervenant chaque année compliquent par ailleurs le suivi de ces mesures sur plusieurs années.



Commission des affaires sociales  
<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>  
 téléphone : 01.42.34.20.84  
[secrétaires.affaires-sociales@senat.fr](mailto:secrétaires.affaires-sociales@senat.fr)



**Nassimah DINDAR**  
 Rapporteuse pour avis  
 Sénatrice  
 (Union centriste)  
 de La Réunion



Le présent document et le rapport complet n° ... Tome ... sont disponibles sur internet :  
<http://www.senat.fr/rap/a18-150-4/a18-150-4.html>